



Est Ensemble et les Villes de Pantin et du Pré Saint-Gervais mettent en œuvre une politique ambitieuse de requalification urbaine du quartier des Sept Arpents pour y améliorer les conditions de logement. Est Ensemble engagé en faveur de la transition énergétique a mis en place un Fonds d'Aide à l'Amélioration de l'Habitat pour soutenir les propriétaires dans la réalisation de leurs travaux.

## QU'EST-CE QU'UNE OPAH ?

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH RU) a pour but d'aider les (co)propriétaires à réhabiliter ou améliorer leur logement et/ou leur immeuble.

Grâce à ce dispositif, les immeubles de plus de 15 ans situés dans le périmètre de l'OPAH (voir plan au dos) peuvent bénéficier d'un accompagnement technique et administratif gratuit, ainsi que d'aides financières pour la rénovation thermique des logements.

Cette opération, pilotée par Est Ensemble en partenariat avec les Villes de Pantin et du Pré Saint-Gervais et l'Agence Nationale pour l'Habitat (ANAH), a commencé en octobre 2020 pour une durée de 5 ans.

### Les objectifs de l'OPAH :

- ✓ Contribuer à la bonne gestion de la copropriété et lui proposer un accompagnement : conseils techniques et juridiques.
- ✓ Traiter les situations d'habitat indigne ou de danger pour les occupants.
- ✓ Apporter une aide spécifique aux occupants aux revenus les plus modestes.
- ✓ Améliorer les performances énergétiques du bâtiment.

### Qui peut en bénéficier ?

Des subventions peuvent être accordées aux propriétaires occupants, aux propriétaires bailleurs ou aux copropriétés en fonction de chaque situation. Pour vérifier si votre projet est éligible, contactez la SOREQA.

## RÉNOVER ET AMÉLIORER LA GESTION DES IMMEUBLES

L'équipe de la SOREQA (Société de Requalification des Quartiers Anciens) missionnée par Est Ensemble vous accompagne et vous conseille gratuitement pour :



### MIEUX GÉRER ET ENTREtenir VOTRE IMMEUBLE

- ✓ Informer sur les questions liées au logement ou au fonctionnement des copropriétés.
- ✓ Appuyer les propriétaires et les syndicats dans la gestion et le redressement financier des copropriétés.
- ✓ Orienter ou proposer un accompagnement aux occupants rencontrant des difficultés.



### RÉALISER DES TRAVAUX

- ✓ Conseiller dans l'élaboration d'un projet de travaux pour votre immeuble et/ou votre logement.
- ✓ Assurer le montage et le suivi des dossiers de subventions publiques qui peuvent être allouées par l'ANAH, Est Ensemble et d'autres partenaires (Caisses de Retraite, Action Logement, Ma Prime Rénov, etc.).

### Quels travaux ?

- ✓ Diagnostics techniques
- ✓ Traitement des situations d'insalubrité, de danger, du risque de saturnisme (peintures contenant du plomb)
- ✓ Réhabilitation des parties communes (structures, réseaux, couverture, etc.)
- ✓ Mise aux normes des logements (chauffage, électricité, salle d'eau, etc.)
- ✓ Travaux d'économie d'énergie, d'adaptation vieillesse ou handicap.

**Attention : les travaux ne doivent pas commencer avant le dépôt de demande de subvention. Aucune subvention ne pourra être accordée pour des travaux déjà réalisés.**